

Décision

Générale

colonial

Décision n° 08-106-1905 nommant une Commission Chargée de préparer Exposition de la Cote des somalis à l'exposition de Marseille.

n° 08-106-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 août 1905

Numéro JO
n° 106 du 01/09/1905

Date du numéro
1 septembre 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française de Somalis et dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colone par décret du 18 juin 1884: Vu la décision du 7 février 1905, nommant une Commission chargée de préparer l'exposition de Marseille ; attendu que plusieurs des membres précédemment nommés ont quitté la colonie et lieu de pourvoir à leur remplacement.

TEXTE INTÉGRAL

ART. 1, — La Commission chargée de préparer l'Exposition de Cote des Somalis à l'Exposihon de Marseille, est composée comme suit; MM le Secréliire Geéncéral, President ROUE. Consul de France à Dirés Dhaouah : GUIGNINY. agent consulaire Harrar: Le Chef d'Exploitalion de la Coms pagnie limperiale des Chemins GIHALEB. négociant : KALOS. négociant KEVORKOFE., négociant : MARILI . négociant VERZIER, negocrant,. Cette commission se réunira sur la convocation de <on president,

Art 2

— La présente décision sera enregistrée el conimuniquee partout où besoin sera,

Signé : P, PASCAL,